LA VOIX l'Etudiant

lavoixletudiant.com

Salon de l'Etudiant et de la formation de Dunkerque

INVITATION GRATUITE

Bien choisir ses études et son métier

Vendredi 30 Novembre de 14h à 18h

Samedi 1er Décembre de 9h30 à 18h

Kursaal de Dunkerque

OPAL TV · LePhare dunkerquois · Delta fm · Dunkerque Grand Littoral Communauté Urbaine · Région Nord-Pas de Calais

Sous le patronage du

Programme des conférences

Vendredi 30 Novembre

SALLE DE CONFÉRENCE :

14h00 : Que Faire après un bac S et STI2D ?
15h00 : Que Faire après un bac ES et STG?
16h00 : Que Faire après un bac L ?

SALLE AGORA :

14h00 : Procédure d'Admission Post-Bac : mode d'emploi Spécial Enseignants.
15h00 : L'entreprenariat : inciter les jeunes à entreprendre, à innover.
16h00 : Alternance, Apprentissage : trouver sa formation et son entreprise.

Samedi 1Er Décembre

10h00 : Les métiers du Médical, Paramédical & Social.
11h00 : Alternance, Apprentissage : mode d'emploi
14h00 : Devenir ingénieur : avec ou sans prépa ?
15h00 : Droit, Journalisme : filières & débouchés
16h00 : Partir étudier à l'étranger.

10h00 : Procédure d'Admission Post-Bac : mode d'emploi Spécial Parents.
11h00 : Les métiers de l'industrie et du développement durable.
14h00 : Procédure d'Admission Post-Bac : mode d'emploi Spécial Parents.
15h00 : Choisir une filière courte : BTS, DUT.
16h00 : Les métiers du paysage et de l'environnement.

Questionnaire

Civilité : ❒ Monsieur ❒ Madame ❒ Mademoiselle

Nom : .....

Prénom : .....

Année de naissance : .....

Ville : .....

E-mail : .....

Situation

Lycéen : ❒ Seconde ❒ Première ❒ Terminale ❒ CAP/BEP ❒ Bac Pro

Section : ❒ L ❒ ES ❒ S ❒ STG ❒ STL ❒ ST2S ❒ STI2D

Etudiant : ❒ Bac+1 ❒ Bac+2 ❒ Bac+3 ❒ Bac+4/5 ❒ autre.....

Autre : ❒ salarié ❒ Demandeur d'emploi

Si autre, précisez .....

En application de l'article 27 du 6 janvier 1978, les réponses au présent questionnaire ne sont pas obligatoires. Ces informations sont utilisées par l'Etudiant ou d'autres sociétés, dont les produits et services semblent intéressants pour vous. Vous pouvez à tout moment, par courrier séparé, nous demander de cesser de communiquer de telles données à ces sociétés. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification relatif aux données qui vous concernent.

Invitation strictement personnelle, valable pour une seule entrée.
Ne peut être ni vendue ni cédée (sous peine de poursuite). Ne pas jeter sur la voie publique